

1299

Berne, le 10 août 1981

19 août 1981

Note au Conseil fédéralRéunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE

Département des affaires étrangères. Note du 10 août 1981  
(annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

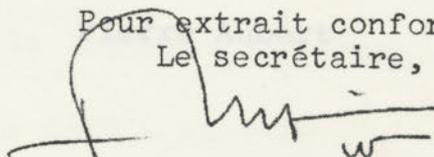
d é c i d e :

Il est pris acte du rapport intermédiaire sur l'état des travaux de la Réunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE au moment de son interruption pour trois mois, le 28 juillet 1981.

Extrait du procès-verbal (avec annexe à la note)

- EDA           6 pour exécution
- EMD           5 pour connaissance
- EVD           6 "        "

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



LE CHEF DES BUREAUX DU DÉPARTEMENT  
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPTARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 10 août 1981

p.B.72.9.15.1 - JL/kc

3003 Berne, le 10 août 1981

Bitte dieses Schreiben an den Amtsvorstand weiterleiten  
Favor de rappeler cette référence à l'attention de l'administration  
Pregher l'intermediare questa informazione all'ufficio competente

Note au Conseil fédéral

Confidentiel

Aux représentations diplomatiques à :

Réunion de Madrid dans le  
cadre des suites de la CSCE

Berlin RDA

Bonn

Belgrade

Bratislava

Bucarest

Bucharest

Budapest

Copenhague

Dakar

Damascus

Dar es Salaam

Dhaka

Geneve

Helsinki

Islamabad

Jakarta

Khartoum

Kyiv

Le Caire

Le Cap

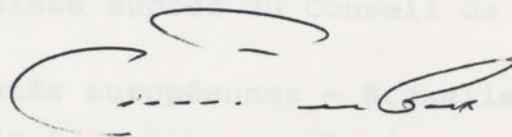
Le Havre

Le Mans

Le Palais

Vous voudrez bien trouver ci-joint un rapport intermédiaire sur l'état des travaux de la Réunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE au moment de son interruption pour trois mois, le 28 juillet 1981.

- Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe - Strasbourg
- Mission suisse auprès des Communautés européennes - Bruxelles
- Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies - New York
- Mission permanente de la Suisse près des conférences internationales - Genève
- Délégation suisse près l'AKLE et le GATT - Genève
- Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO - Paris



Pierre Aubert

Copie à :

M. le Secrétaire d'Etat R. Probst  
M. l'Ambassadeur J. Martin  
M. l'Ambassadeur E. Dix  
M. l'Ambassadeur J-P. Ritter  
Mme l'Ambassadeur F. Pometta  
M. l'Ambassadeur A. Hugentobler  
M. l'Ambassadeur H. Kaufmann  
M. l'Ambassadeur J. Monnier  
M. le Ministre J. Ewahlen  
M. le Ministre P. Girard  
M. le Ministre M. Krafft

Mlle C. Krieger

Mlle A. Baudy

M. Ph. Jaccoard

Mlle Y. Enzler

DMF

M. le Cdt de corps J. Zumbstein

M. le divisionnaire G. de Loche

M. le Colonel W. Mark

M. le Major J. Schächli

DFEP

M. le Secrétaire d'Etat P. Jolles

M. l'Ambassadeur C. Sommaruga

M. l'Ambassadeur B. von Tscharnner

OFABE/Coop. écon. Sat-O. M. Rosier

M. J. Lugon, Genève

Ann. ment.

M. G. Uhl  
M. K. von Arx  
M. P. Rauscher  
M. P. Creola  
M. P. Troendle  
M. R. Weiermüller



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.72.9.15.1 - JL/kc

3003 Berne, le 10 août 1981

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

C o n f i d e n t i e l

Aux représentations diplomatiques à :

Bruxelles	Beyrouth	Stockholm
Sofia	Belgrade	Madrid
Copenhague	Ottawa	Prague
Berlin RDA	Luxembourg	Ankara
Bonn	La Haye	Budapest
Helsinki	Oslo	Moscou
Paris	Vienne	Londres
Athènes	Varsovie	Washington
Dublin	Lisbonne	Tel-Aviv
Rome	Bucarest	Tunis
Rabat	Alger	Damas
Tripoli	Le Caire	

- Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe - Strasbourg
- Mission suisse auprès des Communautés européennes - Bruxelles
- Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies - New York
- Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales - Genève
- Délégation suisse près l'AELE et le GATT - Genève
- Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO - Paris

Copie à :

M. le Secrétaire d'Etat R. Probst	Mlle C. Krieg
M. l'Ambassadeur J. Martin	Mlle A. Bauty
M. l'Ambassadeur E. Diez	M. Ph. Jaccard
M. l'Ambassadeur J-P. Ritter	Mlle Y. Enzler
Mme l'Ambassadeur F. Pometta	<u>DMF</u>
M. l'Ambassadeur A. Hugentobler	M. le Cdt de corps J. Zumstein
M. l'Ambassadeur H. Kaufmann	M. le divisionnaire G.de Loës
M. l'Ambassadeur J. Monnier	M. le Colonel W. Mark
M. le Ministre J. Zwahlen	M. le Major J. Schärli
M. le Ministre P. Girard	<u>DFEP</u>
M. le Ministre M. Krafft	M. le Secrétaire d'Etat P.Jolles
M. O. Uhl	M. l'Ambassadeur C.Sommaruga
M. H. von Arx	M. l'Ambassadeur B.von Tscharner
M. P. Ramseyer	OFAEE/Coop.écon.Est-O.M.Rossier
M. P. Creola	M. J. Lugon, Genève
M. P. Troendle	
M. R. Weiersmüller	

Confidential

Réunion CSCE de Madrid - Eché  
 p.B.72.9.15.1. - JL/kl Berne, le 10 août 1981  
 des travaux

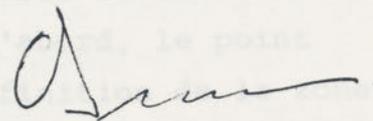
Réunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint un rapport intermédiaire sur l'état des travaux de la Réunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE au moment de son interruption pour trois mois, le 28 juillet 1981.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction politique



(E. Brunner)

Annexe: un rapport

C o n f i d e n t i e l

Réunion CSCE de Madrid - Etat  
des travaux

Réunis depuis le 5 mai dernier à Madrid pour une nouvelle étape de la réunion dans le cadre des suites de la CSCE, les représentants des 35 Etats participants ont décidé d'interrompre leurs travaux le mardi 28 juillet pour les reprendre le mardi 27 octobre 1981.

Au cours de la période qui vient de s'écouler, les différents groupes de rédaction (Préambules, Sécurité militaire, Principes, Economie, Domaine humanitaire, Méditerranée et Follow-up), dont deux étaient présidés par la Suisse, ont poursuivi leurs travaux sur la base du document N+N du 31 mars que nous avons présenté dans notre dernier rapport du 24 avril. L'objectif de ces groupes était de rédiger le plus possible; c'est ainsi qu'un accord a pu être obtenu sur un certain nombre de textes, dont tous ceux consacrés à l'économie, à la culture et à l'éducation, où des progrès assez substantiels ont été réalisés.

Cependant, si aujourd'hui plus du 80 % du document final est écrit, les problèmes essentiels restent encore sans solution :

- Pour ce qui est du problème devenu central de la Conférence européenne du désarmement (CED) tout d'abord, le point litigieux se limite maintenant à la définition de la zone d'application des mesures de confiance (CBM) dont l'élaboration est prévue pour la première phase de cette conférence. En effet, un certain rapprochement existe pour ce qui touche aux trois autres critères exigés par les Occidentaux : signification militaire des mesures de confiance, caractère contraignant, possibilité de vérification.

S'agissant de la zone, la formule contenue dans le document N+N a servi de base aux discussions approfondies sur ce sujet entre l'Est et l'Ouest. Malgré des entretiens prolongés, les positions ne se sont pas rapprochées suffisamment pour permettre un accord. Du côté soviétique, on insiste pour obtenir en échange de la concession faite d'étendre à toute la Russie d'Europe le champ d'application des CBM, une contrepartie qui serait une extension à une zone à définir de l'espace aérien et maritime sur une certaine profondeur dans l'Atlantique. Du côté occidental, américain et français notamment, aucune contre-prestation de cette nature n'est envisageable ou acceptable et seuls pourraient être pris dans l'aire d'application des CBM les espaces maritimes et aériens liés à des manoeuvres terrestres.

- Les autres problèmes dont la solution semble toujours difficile à trouver sont notamment ceux des droits de l'homme et de l'information. Dans le domaine des droits de l'homme, les questions religieuses sont particulièrement controversées sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré jusqu'ici. La question d'une réunion d'experts sur les droits de l'homme et sur les réunions de familles reste également ouverte. Dans le domaine de l'information, la proposition présentée par la Suisse, en commun avec l'Autriche et l'Espagne, et dont les points principaux sont repris dans le document N+N fait l'objet d'une opposition ouverte de la part des pays de l'Est qui essayent par tous les moyens de céder le minimum de terrain. C'est ainsi que ces pays ont par exemple déclaré d'emblée qu'aucun accord ne pourrait intervenir dans le domaine des abonnements, des contacts directs entre un journaliste et une personne privée, et des associations professionnelles de journalistes. De plus, ils ont eu une réaction semblable aux demandes occidentales de cesser le brouillage radiophonique et de prendre des mesures contre l'expulsion de journalistes.

constater aujourd'hui que la tension est grande sur la scène internationale et que \* \* \* de confiance entre l'Est et l'Ouest, produit de la détente politique dont l'Acte final a été le symbole au milieu des années 70, a été largement entamé (réarmement massif de l'Union soviétique, intervention en Afghanistan, menaces sur la Pologne, ./.).

Au milieu du mois de juillet, nous constatons l'impossibilité de résoudre d'ici à la fin du mois les problèmes encore en suspens, ceci malgré de nombreux entretiens directs entre Soviétiques et Américains (plus de 100 heures). Dans ces conditions, trois solutions étaient envisageables pour la suite de la conférence :

- a) une solution de procédure permettant de renvoyer les problèmes non résolus concernant la CED à une réunion préparatoire chargée d'organiser précisément cette conférence, mais dont pratiquement personne ne voulait;
- b) une interruption de 14 mois à laquelle nous étions favorables, mais qui, pour des raisons politiques notamment afin de maintenir le dialogue ouvert entre l'Est et l'Ouest, se heurtait à l'opposition des pays de l'Est et de certains pays occidentaux comme l'Allemagne fédérale (la CSCE étant actuellement le seul forum permettant un dialogue entre l'Est et l'Ouest);
- c) une interruption de 3 mois, avec reprise fin octobre, qui a finalement été la solution retenue par les Etats participant à la Conférence.

La question qui se pose immédiatement est de savoir si dans trois mois la situation sera la même ou si elle aura évolué, permettant ainsi aux négociations d'aboutir à des résultats concrets. Il est difficile de répondre aujourd'hui à cette question avec précision. Cependant, nous avons des doutes sérieux quant à la volonté des pays participants à rapprocher leur point de vue en octobre déjà :

- Tout d'abord, et nous l'avons dit à maintes reprises, la réunion de Madrid ne peut être qu'un reflet fidèle de la situation internationale : que celle-ci soit bonne et des résultats concrets sont possibles, que celle-ci soit mauvaise et tout l'exercice devient plus aléatoire. Or nous devons constater aujourd'hui que la tension est grande sur la scène internationale et que le capital de confiance entre l'Est et l'Ouest, produit de la détente politique dont l'Acte final a été le symbole au milieu des années 70, a été largement entamé (réarmement massif de l'Union Soviétique, intervention en Afghanistan, menaces sur la Pologne,

violations répétées des droits de l'homme, rejet par l'URSS de l'initiative des Dix sur une conférence sur l'Afghanistan). Il est dès lors peu probable qu'en l'espace de trois mois la situation se modifie radicalement.

- Ensuite, il n'y a pas d'échéance importante prévue d'ici à la fin de l'année en matière de sécurité militaire. Certes la rencontre Haig - Gromyko en septembre à New-York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, pourrait éventuellement permettre de lancer la discussion sur les TNF et une renégociation des SALT - la question des champs d'application se pose d'ailleurs également dans ce dernier domaine -, créant ainsi un climat plus propice à Madrid. Mais même en cas de succès de cette rencontre, ses effets pourraient difficilement se faire sentir avant l'année prochaine.

Cette analyse peut expliquer dans une certaine mesure pourquoi certains pays, dont le nôtre, auraient préféré une suspension de 14 mois. Néanmoins, la présente interruption ne nous apparaît pas inopportune, car nous aussi nous préférons une situation claire reflétant la situation internationale à une solution entretenant l'illusion.

Dans ce contexte, nous n'avons pas été mécontents de constater à Madrid la fermeté des Occidentaux qui n'ont pas cédé à la tentation d'un compromis accréditant la thèse du "business as usual". Le groupe des N+N, au sein duquel la Suisse a toujours pris des positions très fermes, n'a quant à lui pas été épargné par un certain clivage, fruit inévitable de sa propre composition.

Compte tenu de ce qui précède, la question se pose de savoir quelle attitude il conviendrait d'adopter, fin décembre, si la situation ne s'est toujours pas débloquée. Le chef de la délégation française à Madrid a déclaré en juillet lors de la dernière séance plénière qu'il faudrait dans ce cas en tirer les conséquences. Il s'est gardé de préciser lesquelles. A nos yeux, une solution raisonnable serait d'ajourner la réunion de Madrid et de renvoyer toute la discussion à plus tard (2-3 ans).

1300

19. August 1981

Un tel renvoi aurait l'avantage de marquer d'une façon claire des désaccords qui existent entre l'Est et l'Ouest sur des questions essentielles et permettrait d'éviter cet "illusionisme" si souvent entretenu dans d'autres enceintes internationales. Le processus de la CSCE serait en quelque sorte mis au "frigorifère" pour des temps meilleurs.

- Departement des Innern, Antrag vom 10. April 1981 (Beilage)
- Departement für auswärtige Angelegenheiten, Mitbericht vom 5. Mai 1981 (Zustimmung)
- Militärdepartement, Mitbericht vom 29. April 1981 (Zustimmung)
- Wirtschafts- und Energiewirtschaftsdepartement, Mitbericht vom 11. Mai 1981 (Zustimmung)
- Bundeskanzlei, Mitbericht vom 5. Mai 1981 (Kenntnisnahme)
- Justiz- und Polizeidepartement, Mitbericht vom 5. Mai 1981 (Beilage)
- Departement des Innern, Stellungnahme vom 18. Mai 1981 (Beilage)
- Justiz- und Polizeidepartement, Vernehmlassung vom 18. Mai 1981 (Beilage)
- Finanzdepartement, Mitbericht vom 1. Mai 1981 (Beilage)
- Departement des Innern, Stellungnahme vom 11. Mai 1981 (Beilage)
- Finanzdepartement, Vernehmlassung vom 19. Mai 1981 (Beilage)
- Finanzdepartement, Vernehmlassung vom 25. Mai 1981 (Beilage)
- Departement des Innern, Zweite Stellungnahme vom 26. Mai 1981 (Zustimmung)
- Volkswirtschaftsdepartement, Mitbericht vom 7. Mai 1981 (Beilage)
- Departement des Innern, Stellungnahme vom 11. Mai 1981 (Zustimmung)

Gestützt auf den Antrag des Bundesrats des Innern und auf das Mitberichtsverfahren sowie aufgrund der Beratung mit dem Bundesrat

b e s c h l o s s e n :

1. Botschaft und Gesetzesentwurf zur Teilrevision der Krankenversicherung werden unter Berücksichtigung des Mitberichts des Volkswirtschaftsdepartements und der Stellungnahme des Departements des Innern auf den Mitbericht des Justiz- und Polizeidepartements genehmigt.
2. Das Departement des Innern wird beauftragt, die Botschaft über die Volksinitiative "für einen wirksamen Schutz der Mutterschaft" ohne Ausarbeitung einer Gegenvorlage auf Verfassungsebene auszuarbeiten.

Veröffentlichung:  
Bundesblatt

Für getreuen Auszug,  
der Protokollführer:

Protokollauszug (Antrag ohne Beilagen) an:

- BK 4 (Br, FC, AC, No) zum Vollzug
- EDI 14 (GS 2, ID 1, RA 1, BSV 10) "
- EDA 6 zur Kenntnis
- EFPD 3 " "
- END 4 " "
- EPD 7 " "
- EVD 5 zur Kenntnis
- SVED 5 " "
- EPK 2 " "
- WinDel 2 " "